

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion : rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1**Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans lequel la Commission décidait de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Le présent document contient un aperçu de l'évaluation indépendante du Centre pour la mécanisation agricole durable effectuée par un consultant extérieur, ainsi que des conclusions et recommandations visant à renforcer l'orientation du Centre vers des objectifs précis, sa pertinence, sa viabilité et son efficacité. On y trouve également une description des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations de l'évaluation ainsi que de nouvelles mesures que la Commission souhaitera peut-être examiner.

I. Contexte

1. Par sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a fait procéder en 2019 à une évaluation indépendante du Centre pour la mécanisation agricole durable. Le consultant a présenté les résultats de son évaluation aux membres du Conseil d'administration du Centre à sa quinzième session, tenue à Jeonju (République de Corée) le 29 novembre 2019. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont extraites du texte intégral du rapport¹ et incluses dans le présent document à titre d'information à la Commission.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

¹ Voir ESCAP/76/INF/3.

II. Objectif et méthode

2. L'évaluation visait à fournir des informations pour que la Commission puisse examiner les activités du Centre, ainsi que des recommandations sur la manière d'améliorer la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la préparation du plan stratégique du Centre pour 2020-2024. L'évaluation comprenait une appréciation des résultats du Centre au regard de critères d'évaluation classiques, tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, et la place réservée aux questions de genre et de droits humains dans ses programmes. Elle a également débouché sur des recommandations visant à renforcer les activités du Centre axées sur les résultats, ainsi que ses performances.

3. L'évaluation a été menée conformément aux règles, normes et procédures d'évaluation définies dans la politique et les lignes directrices de la CESAP² en matière de suivi et d'évaluation, afin de garantir l'indépendance, l'objectivité et la qualité de l'évaluation. Elle a été conduite d'août à décembre 2019 par M. Ganesh Prasad Rauniyar, spécialiste de l'évaluation.

4. L'évaluation incluait un examen complet des documents pertinents, des consultations, des entretiens et une enquête en ligne auprès des parties prenantes du Centre. Le consultant chargé de l'évaluation a effectué des missions en Thaïlande et en Chine du 19 au 28 août 2019 et a consulté diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, dont le Représentant permanent de la Chine auprès de la CESAP et des fonctionnaires du Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales, ainsi que du personnel de la CESAP, notamment le Centre pour la mécanisation agricole durable. Des entretiens ont été menés avec des membres du Conseil d'administration. En outre, des entretiens en face à face avec les parties prenantes du Centre ont été menés lors des visites de pays au Cambodge, au Népal et à Sri Lanka du 18 au 26 septembre 2019. Des entretiens par Skype et par téléphone ont également été menés de septembre à octobre 2019 avec les parties prenantes du Centre en Azerbaïdjan, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Pakistan, en République de Corée, au Tadjikistan et au Viet Nam, représentant ainsi diverses sous-régions.

III. Conclusions et recommandations

5. L'évaluation a fourni des conclusions et des recommandations concrètes visant à améliorer l'efficacité du Centre. Elle a conclu que le Centre est la seule institution multilatérale régionale reconnue qui se consacre à la promotion de la mécanisation agricole durable dans la région Asie-Pacifique. Son mandat et ses statuts actualisés adoptés en 2016 sont étroitement liés au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Les objectifs du Centre sont conformes à la politique et aux stratégies de développement agricole des États membres de la région Asie-Pacifique.

6. Bien que le Centre se soit efforcé de lier ses activités aux objectifs de développement durable et que le Conseil d'administration ait souligné l'importance de ces liens, le fonctionnement du Centre est largement axé sur les activités plutôt que sur les résultats fondés sur les objectifs de développement durable. Faute de théorie institutionnelle du changement, les plans d'action pour atteindre les objectifs de développement durable ne sont pas clairement définis, bien que des efforts aient été faits pour relier les activités de manière intrinsèque. Il est primordial que le Centre adopte une

² Voir www.unescap.org/sites/default/files/ESCAPME2017.pdf.

théorie du changement et élabore des moyens d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents en se concentrant sur des objectifs sélectionnés et sur les cibles et indicateurs associés plutôt que d'essayer de lier ses activités à un nombre plus élevé d'objectifs. Les objectifs suivants seraient particulièrement pertinents : l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 12 (Consommation et production responsables), l'objectif 1 (Pas de pauvreté), l'objectif 2 (Faim zéro), l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 6 (Eau propre et assainissement) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

7. Le Centre a répondu à la demande des États membres, en menant plusieurs activités et en organisant des manifestations tout en offrant une plateforme pour le dialogue, le partage des connaissances, la diffusion de nouvelles compétences par le biais de programmes de formation et de formation des formateurs, d'échange d'informations et d'activités de collaboration bilatérale sur des sujets d'intérêt mutuel. Les commentaires des parties prenantes donnent à penser que, dans l'ensemble, l'aide apportée par le Centre a été satisfaisante.

8. En ce qui concerne la couverture des pays de la région, les activités du Centre ont dû être limitées en raison de contraintes budgétaires et de coûts unitaires associés à la fourniture de services relativement plus élevés, en particulier dans le cas des États membres des sous-régions de l'Asie centrale et du Pacifique. En outre, les ressources limitées ont affecté les réalisations du Centre dans le domaine des données et des informations en ligne sur les bonnes pratiques et le développement agricole durable aux fins de la réduction de la pauvreté, ainsi que dans celui de la mise en place d'un pôle d'information sur les données.

9. D'après les conclusions de l'évaluation, le Centre a fonctionné de manière efficiente. L'utilisation des contributions en nature et en espèces des partenaires a permis de maintenir le coût unitaire des activités et des manifestations à un niveau raisonnable. Les États membres ont apprécié la compétence et le dévouement de l'équipe du Centre. Ce dernier pourrait être encore plus performant en accueillant dans son équipe un autre expert technique de la mécanisation agricole durable afin que les demandes d'aide des États membres puissent être traitées sans délai.

10. Les conclusions de l'évaluation ont mis en évidence que si le niveau actuel de financement du gouvernement hôte reste identique, de même que les contributions volontaires des autres États membres, le Centre pourra maintenir son niveau actuel d'activité. Toutefois, la demande d'interventions toujours plus nombreuses et plus innovantes, l'élargissement de la couverture des pays de la région et les travaux de recherche et de développement nécessiteraient des financements supplémentaires, qui pourraient éventuellement être obtenus en sollicitant des donateurs potentiels et des groupes d'intérêt du secteur industriel et en encourageant les États membres à augmenter leurs contributions volontaires.

11. De manière générale, les États membres ont un avis positif quant au soutien qu'ils ont reçu du Centre. Toutefois, en l'absence d'un système de suivi et d'évaluation approprié pour la collecte, l'analyse et la communication des données d'impact aux niveaux national et régional, les effets des activités du Centre ne peuvent pas être évalués de manière adéquate et plus approfondie à ce stade. Il est reconnu que, dans le contexte de la CESAP, l'évaluation de l'impact est difficile en raison des difficultés à quantifier l'attribution des différents impacts. À l'heure actuelle, les éléments susceptibles d'attester

l'origine de tel ou tel impact sont minces. Néanmoins, le Centre doit continuer à apporter sa contribution aux politiques, stratégies et programmes de développement nationaux.

12. L'évaluation a donné lieu à sept recommandations, fondées sur ses constatations et conclusions, visant à améliorer les activités orientées vers les résultats, la pertinence, la viabilité et l'efficacité du Centre. Le secrétariat a accueilli favorablement les recommandations issues de l'évaluation et a intégré des actions concrètes conformes aux recommandations dans la stratégie de développement quinquennale du Centre (2020-2024). Le secrétariat s'est félicité de la pleine coopération dont les États membres, le gouvernement hôte du Centre et les autres partenaires de développement ont fait preuve avec le consultant chargé de l'évaluation en participant à des entretiens et à des débats constructifs et en fournissant des informations pertinentes pour remédier aux problèmes soulevés dans l'évaluation.

13. Des extraits des recommandations formulées dans l'évaluation sont présentés ci-après, ainsi qu'une description des mesures prises par le secrétariat pour y donner suite et de nouvelles mesures qu'il pourrait souhaiter à cet égard.

Recommandation 1 : Le Centre devrait améliorer la portée de ses services aux États membres en s'efforçant de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mécanisation agricole durable fondés sur les principes de durabilité économique, sociale et environnementale.

14. En ce qui concerne la recommandation 1, la CESAP a pris des mesures pour renforcer la portée du programme du Centre afin de promouvoir les pratiques efficaces et les enseignements tirés de la mécanisation agricole durable. Grâce à ses programmes et manifestations, le Centre a offert aux États membres davantage de possibilités de s'informer sur les bonnes technologies et les modèles institutionnels dans des domaines tels que la mécanisation intelligente face aux changements climatiques, l'essai de machines agricoles et le financement de la mécanisation agricole durable, et de les transposer à plus grande échelle. Le Centre a également intégré dans les nouvelles propositions de projet des projets pilotes sur les technologies innovantes et des modalités d'apprentissage par l'expérience, telles que des présentations et des voyages d'étude. Ces mesures seront encore renforcées au cours de la période à venir.

15. Dans le but de donner une meilleure visibilité à ses programmes, le Centre s'efforcera de promouvoir la participation de hauts responsables des États membres et entreprendra des actions de sensibilisation ciblées pour faire connaître ses réalisations en tant qu'institution régionale de la CESAP, ce qui contribuera également à renforcer la collaboration avec les partenaires. En outre, le Centre mettra l'accent sur le renforcement de l'impact de ses programmes en Asie centrale, approfondira sa collaboration avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et étudiera les possibilités d'associer davantage les États insulaires du Pacifique à ses programmes.

Recommandation 2 : Le Centre devrait accroître l'accès des États membres à l'expertise technique en matière de mécanisation agricole durable en promouvant activement la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud et en partageant les bonnes pratiques et les enseignements applicables aux différentes conditions agroécologiques.

16. En ce qui concerne la recommandation 2, la CESAP a intégré la promotion de la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire en tant qu'élément déterminant pour l'exécution de la stratégie de développement quinquennale du Centre (2020-2024). Dans le cadre de cette stratégie, le Centre renforcera la coopération avec les États membres et les organisations régionales et sous-régionales compétentes en matière de mécanisation agricole durable afin de définir des priorités communes pour la région et de traiter les questions transfrontières, régionales et sous-régionales qui sont difficiles à résoudre uniquement par des mesures nationales. Le Centre intensifiera ses efforts pour permettre le partage de technologies et de pratiques innovantes et durables adaptées aux différentes conditions agroécologiques, notamment entre les pays les moins avancés et les pays en développement. Des mécanismes novateurs de partage des expériences en matière de politiques, de données et de meilleures pratiques entre les pays, par le biais de forums, de réunions, de groupes de travail et d'interactions en ligne seront également encouragés.

Recommandation 3 : Le Centre devrait activement collaborer avec les décideurs de la politique agricole en marge des manifestations et des forums intergouvernementaux liés aux objectifs de développement durable. Le Centre devrait pouvoir intervenir, selon les besoins, pour faciliter l'actualisation des politiques et stratégies gouvernementales.

17. En ce qui concerne la recommandation 3, la CESAP encouragera les décideurs à participer davantage aux activités du Centre afin de mieux faire connaître le rôle de la mécanisation agricole durable dans le développement agricole et rural durable de la région. À cette fin, le Centre tirera parti des possibilités offertes lors des manifestations et des forums intergouvernementaux axés sur les objectifs de développement durable pertinents. Grâce à ses programmes, le Centre permettra également l'échange de données d'expérience en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques entre les pays, y compris les pays en développement et les pays les moins avancés.

Recommandation 4 : Le Centre devrait accroître son impact en associant les partenaires actuels et potentiels des secteurs public et privé et les partenaires de développement internationaux en créant des synergies et des alliances stratégiques de collaboration et de coopération en vue de promouvoir une mécanisation agricole durable.

18. En ce qui concerne la recommandation 4, la CESAP mettra davantage l'accent sur la promotion de la collaboration avec un large éventail de partenaires des secteurs public et privé et de la société civile afin d'optimiser la portée et l'impact des programmes du Centre pour une mécanisation agricole durable, à la fois en s'appuyant sur les partenariats existants et en mobilisant de nouveaux. À cet égard, le Centre a progressé en renforçant son influence grâce à l'augmentation du nombre de membres de deux de ses réseaux de coopération régionale, à savoir le Conseil régional des associations de machines agricoles en Asie et dans le Pacifique et le Réseau Asie-Pacifique

pour les essais de machines agricoles. Le Centre poursuivra ses efforts d'expansion des partenariats au cours de la période 2020-2021 afin d'accroître encore son rayonnement.

Recommandation 5 : Le Centre devrait veiller à ce que son programme de travail soit pleinement aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les objectifs de développement durable pertinents, notamment dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques, et à établir une feuille de route clairement définie en vue d'atteindre les cibles correspondantes.

19. En ce qui concerne la recommandation 5, la CESAP a élaboré une stratégie de développement quinquennale (2020-2024) du Centre, intégrant une nouvelle théorie du changement, qui a été adoptée à la suite de l'examen et de l'approbation de son orientation générale par le Conseil d'administration à sa quinzième session, tenue en novembre 2019. La nouvelle stratégie et la nouvelle théorie du changement donnent des précisions sur les contributions du Centre à des cibles spécifiques des objectifs de développement durable, notamment celles de l'objectif 13 (Mesures de lutte contre les changements climatiques), et veillent à la conformité du programme de travail du Centre avec le Programme 2030.

Recommandation 6 : Le Centre devrait rechercher des ressources supplémentaires pour répondre à la demande des États membres, étendre ses activités dans un plus grand nombre d'États membres et faire face aux nouveaux enjeux liés à la mécanisation agricole durable.

20. En ce qui concerne la recommandation 6, la Commission souhaitera peut-être encourager à nouveau tous les membres et tous les membres associés de la CESAP à verser, sur une base volontaire, des contributions annuelles régulières, qui sont essentielles au fonctionnement des institutions régionales, conformément à sa résolution 71/1.

21. À cet égard, la CESAP étudiera d'autres possibilités de mobilisation de ressources pour le Centre, notamment le financement d'initiatives de coopération Sud-Sud par des donateurs, l'élaboration de propositions conjointes avec des partenaires, l'incitation des États membres qui sont déjà des donateurs à augmenter leurs contributions volontaires et la sollicitation de banques de développement et de donateurs autres que les donateurs habituels. Des efforts seront également déployés pour mobiliser plus de contributions en nature pour les activités du Centre afin de réaliser des économies budgétaires qui pourront à leur tour être orientées vers l'expansion des activités en vue de couvrir de nouveaux domaines de travail programmatique et un plus grand nombre de pays.

Recommandation 7 : Le Centre devrait mettre en œuvre la politique d'égalité des sexes de la CESAP et continuer à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale dans ses activités. En outre, il devrait procéder à intervalles réguliers à une évaluation fondée sur les résultats concernant les progrès accomplis par les États membres grâce au soutien du Centre et en rendre compte à la CESAP. Par ailleurs, le Centre doit améliorer sa stratégie de communication avec les équipes de pays des Nations Unies, les autres partenaires de développement, notamment les institutions des Nations Unies, et les partenaires d'exécution dans les pays participants ainsi que dans la région Asie-Pacifique.

22. En ce qui concerne la recommandation 7, le Centre mettra en œuvre la politique de la CESAP en matière d'égalité des sexes et continuera à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale dans ses activités. Les aspects de l'égalité des sexes, de la participation des jeunes et des besoins des agriculteurs âgés ont été intégrés dans la stratégie de développement quinquennale du Centre (2020-2024).

23. Le Centre a inclus dans ses nouvelles propositions de projet une disposition prévoyant une évaluation de fin de parcours fondée sur les résultats, conformément à la politique et aux lignes directrices de la CESAP en matière de suivi et d'évaluation. Au niveau institutionnel, le secrétariat fera réaliser une évaluation indépendante du Centre tous les cinq ans afin d'éclairer l'examen par la Commission de la pertinence et de la viabilité financière continues de chaque institution régionale de la CESAP, comme le prévoit la résolution 71/1.

24. Le Centre renforcera la communication externe aux fins d'une collaboration accrue avec les équipes de pays des Nations Unies et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, afin de favoriser des partenariats constructifs et la mise en œuvre d'activités aux niveaux national, sous-régional et régional. En outre, le Centre intensifiera ses activités de sensibilisation et sa collaboration avec d'autres organisations internationales et partenaires de développement tels que le secrétariat de l'ASEAN, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Agence italienne pour les essais de machines agricoles – Réseau européen pour les essais de machines agricoles. Les moyens de communication en ligne et autres seront mis à profit, notamment le contenu du site Web, les publications électroniques, les plateformes de médias sociaux, les communiqués de presse, les contributions au bulletin d'information de la CESAP, les supports de communication imprimés et les exposés présentés lors de conférences et de forums pertinents.